La cruauté animale ne doit plus être acceptée



L'ancien gestionnaire d'Expédition Mi-Loup coaccusé dans une affaire de cruauté animale, Antoine Simard. PHOTO DOMINIQUE LELIÈVRE



PARTAGE

Vendredi, 23 février 2024 15:30
MISE À JOUR Vendredi, 23 février 2024 15:30

• **À lire aussi: Chiots tués à Expédition Mi-Loup: pas une question d'argent, assure l'ancien propriétaire**

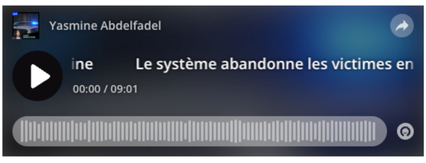
Il faut avoir le cœur solide pour prendre connaissance des révélations insoutenables livrées par d'ex-employés et des enquêteurs du MAPAQ, depuis le début de ce procès très médiatisé.

L'ancien copropriétaire et sa conjointe sont accusés d'avoir tué ou blessé des chiens, de leur avoir causé de la souffrance et d'avoir omis de leur fournir l'alimentation et les soins appropriés, de 2008 à 2022. Un ex-employé fait aussi face à des accusations.

Signaux d'alarme

Puis, le travail du MAPAQ soulève de nombreuses questions. Ses inspecteurs ont commencé à documenter la situation dès 2016, distribuant des avis de non-conformité, mais l'entreprise a pu continuer d'opérer jusqu'en 2022.

- **Écoutez la chronique de Karine Gagnon, chroniqueuse politique au JDM et JDQ via QUB :**



Les inspecteurs ont pourtant trouvé des congélateurs remplis de cadavres de chiens, et observé des signes clairs de maltraitance.

C'est en fait le travail d'activistes et la diffusion d'un reportage à CTV qui a conduit l'entreprise à fermer ses portes.

Comment expliquer que les animaux du chenil n'aient pas été pris en charge très rapidement? C'est inconcevable.

Conflit d'intérêts

Pour l'avocate Chloé Surprenant, qui pratique en droit animalier, le bien-être des animaux ne devrait pas relever du MAPAQ, qui se retrouve en quelque sorte en conflit d'intérêts. «Le MAPAQ est chargé de récolter les sous des permis, et doit aussi protéger les animaux», explique-t-elle.

M^{e} Surprenant se questionne aussi sur la manière d'agir «étape par étape» du MAPAQ, qui fait en sorte que des animaux demeurent dans des situations très discutables.

Soulevant lui aussi ce potentiel conflit d'intérêts, le député péquiste Pascal Bérubé est revenu à la charge pour réclamer la tenue de consultations et la création d'une agence distincte pour le bien-être animal.

De grâce, il ne faudrait pas attendre qu'une autre histoire d'horreur survienne.